

Mot de bienvenue du Consul général adjoint Roland Brun

Chère lectrice,
Cher lecteur,

C'est un grand plaisir pour moi de m'adresser à vous ici. Depuis juillet de cette année, je travaille et vis à Istanbul. En tant qu'adjoint du Consul général, j'ai pris la succession de Beat Schmid. Mon domaine d'activité comprend en premier lieu le travail culturel en Turquie ainsi que les thèmes de l'éducation, des médias sociaux et de la communication.

C'est déjà mon deuxième séjour professionnel en Turquie. De 2004 à 2008, j'ai travaillé comme collaborateur consulaire dans notre Ambassade à Ankara. Au cours de ces quatre années, j'ai appris à connaître et à apprécier le pays et l'hospitalité de la Turquie. Depuis, ce pays, son riche héritage et ses habitants ne m'ont jamais vraiment quitté. C'est pour moi quelque chose de très spécial de retourner dans ce pays fascinant après une longue période. Je me considère comme chanceux de pouvoir passer encore quatre ans ici.

La publication de cette newsletter pour les Suisses en Turquie fait également partie de mes nouvelles tâches. Elle paraît quatre fois par an. L'objectif de cette newsletter est de vous informer sur les activités de la Suisse dans notre pays d'accueil. Mais nous voulons aussi vous entretenir et vous informer des événements politiques importants dans notre pays et des activités futures de l'Ambassade et du Consulat général. Mes collègues d'Ankara et d'Istanbul partagent dans la newsletter des moments importants de leur activité dans les différents domaines dans lesquels la Suisse est active en Turquie. Ceux-ci sont variés : politique, économie, culture, éducation, questions migratoires et, bien entendu, tâches consulaires telles que l'établissement de documents de voyage, la délivrance de visas pour la Suisse, les naturalisations et bien d'autres choses encore.

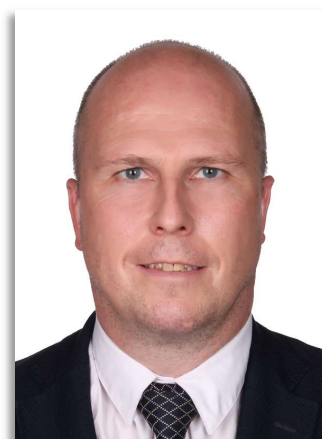
En ce qui concerne les tâches consulaires, vous trouverez également sur notre site web, dans la rubrique "[Services](#)", des informations régulièrement actualisées sur les questions consulaires. N'hésitez pas à y jeter un coup d'œil.

En plus de la newsletter et des pages web, nous communiquons également avec un public plus large par le biais de nos canaux dans les médias sociaux. Vous y trouverez des informations en temps réel sur des événements et des manifestations, mais aussi des informations intéressantes sur votre pays d'origine. Abonnez-vous à Instagram et Facebook et restez ainsi en contact avec nous. Vous trouverez tous les liens utiles à cet effet à la dernière page de cette newsletter.

Mais nous sommes également ouverts à toute nouvelle idée ou suggestion. Les critiques constructives sont tout aussi bienvenues que vos compliments. Vous pouvez nous contacter à tout moment (email : istanbul@eda.admin.ch). Alors, n'hésitez pas à nous donner votre avis ! Nous sommes impatients de le savoir.

Je vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes et une bonne année 2022. Et une bonne santé !

Roland Brun
Consul général adjoint



Votation populaire du 28 novembre 2021

Le 28 novembre 2021, les électeurs suisses ont voté sur trois propositions. Le taux de participation pour l'ensemble de la Suisse était légèrement supérieur à 52%.

Initiative sur les soins infirmiers

L'initiative demandait que la Confédération et les cantons encouragent les soins. Ils doivent veiller à ce que les soins soient suffisants, accessibles à tous et de haute qualité. Il doit y avoir suffisamment de personnel infirmier diplômé et les personnes travaillant dans le domaine des soins doivent être employées conformément à leur formation et à leurs compétences. L'initiative demande également que la Confédération réglemente les conditions de travail et veille à une rémunération appropriée des prestations de soins. En outre, les infirmières et infirmiers doivent pouvoir facturer certaines prestations directement à la charge de la caisse maladie.

Pour le comité d'initiative, l'urgence en matière de soins est une réalité depuis longtemps. Trop peu de soignants sont formés et trop nombreux sont ceux qui quittent la profession épuisée après quelques années. Il estime que le contre-projet indirect du Parlement est insuffisant, car il manque des mesures pour que les soignants restent plus longtemps dans la profession.

Le Conseil fédéral et le Parlement veulent certes renforcer les soins infirmiers. Mais l'initiative allait trop loin pour eux, notamment en ce qui concerne la réglementation des conditions de travail par la Confédération. Ils ont donc recommandé le rejet de l'initiative.

L'initiative a été acceptée par 61% de oui contre 39% de non.

Initiative populaire "Désignation des juges fédéraux par tirage au sort" (Initiative sur la justice)

Jusqu'à présent, c'est le Parlement qui élit les juges fédéraux. Les élections ont lieu tous les six ans. Le Parlement veille à ce que les partis politiques soient équitablement représentés (ce que l'on appelle la proportionnalité des partis). Du point de vue des auteurs de l'initiative sur la justice, cette procédure d'élection porte atteinte à l'indépendance des juges. Ils critiquent en outre le fait que les personnes non affiliées à un parti n'ont aucune chance d'être élues. L'initiative sur la justice voulait introduire une nouvelle procédure d'élection : Les juges fédéraux auraient à l'avenir été désignés par tirage au sort. Une commission d'experts aurait décidé qui pouvait participer au tirage au sort. Elle n'aurait admis au tirage au sort que les personnes dont les compétences professionnelles et personnelles leur permettraient d'exercer la fonction de juge. Les langues officielles devraient être équitablement représentées au Tribunal fédéral. Les juges fédéraux pourraient exercer leur fonction jusqu'à cinq ans après l'âge ordinaire de la retraite. Contrairement à la situation actuelle, ils ne devraient pas se soumettre à une réélection. Le Parlement ne pourrait révoquer les juges que s'ils ont gravement manqué aux devoirs de leur charge ou s'ils ne sont durablement plus en mesure d'exercer leur fonction.

Pour le Conseil fédéral et le Parlement, le tirage au sort ne convient pas pour désigner les juges fédéraux. Le hasard se substituerait à une élection démocratique. De plus, rien n'indique que les juges fédéraux ne jugent pas de manière indépendante. Ils ont donc recommandé le rejet de l'initiative.

L'initiative a été clairement rejetée par 68% de non contre 32% de oui.

Modification du 19 mars 2021 de la loi COVID-19

La pandémie de Corona a exigé du Conseil fédéral une action rapide et de grande envergure pour protéger les personnes et les entreprises. Au début, il a dû pour cela s'appuyer en partie sur le droit d'urgence. Depuis que le Parlement a adopté la loi Covid-19 en septembre 2020, celle-ci définit les mesures supplémentaires que le Conseil fédéral doit prendre pour lutter contre la pandémie et limiter les dommages économiques. En réaction à l'évolution de la crise, la loi a été adaptée à plusieurs reprises. Après un référendum, le corps électoral a accepté la loi à 60% le 13 juin 2021. Le 28 novembre, une partie de la loi a été soumise à nouveau au vote après qu'un nouveau référendum ait abouti. Il s'agit des adaptations décidées par le Parlement en mars 2021. En modifiant la loi en mars 2021, le Parlement a étendu les aides financières aux personnes concernées qui ne pouvaient jusqu'alors pas ou trop peu être soutenues. Le contact-tracing visant à interrompre les chaînes de contamination a été développé et il a été établi que la Confédération encourage les tests Covid et peut prendre en charge leurs coûts. Le Parlement a également créé la base légale pour le certificat Covid qu'il exigeait pour les personnes guéries, vaccinées et testées négatives, afin de faciliter les voyages à l'étranger et de permettre certaines manifestations.

Du point de vue du Conseil fédéral, la loi Covid 19, adaptée à plusieurs reprises, permet de mieux protéger les personnes et les entreprises. Les adaptations de mars 2021 étendent l'importante aide économique et comblent les lacunes en matière de soutien. Le certificat Covid facilite les voyages à l'étranger et permet d'organiser certains événements.

Pour les comités du Non, la modification de la loi de mars 2021 est inutile et extrême. Pour se protéger du Covid-19 ou d'autres maladies, ils estiment que les lois existantes suffisent. Selon les comités, la modification de la loi conduit également à une division de la Suisse et à une surveillance massive de tous.

Les modifications de la loi ont été clairement acceptées par 62% de oui contre 38% de non.

Participation aux votes et aux élections

Vous avez la nationalité suisse et vivez à l'étranger ? Vous avez le droit de participer aux votations et aux élections en Suisse par le biais du vote par correspondance. Si vous vivez en Turquie, vous pouvez vous inscrire auprès du Consulat général à Istanbul. Vous recevrez ensuite le matériel de vote par courrier avant le dimanche du vote.

Vous pouvez en savoir plus à ce sujet sur notre site web, [sous la rubrique "Droits politiques"](#).

Économie et commerce – SBH Swiss Business Hub Istanbul

Gaziantep - ville en plein essor démographique et économique.

Une délégation du Consulat général et de l'Ambassade, composée du Consul général Julien Thöni, de la Conseillère de l'Ambassade Ariane Tinner, de la Directrice du Swiss Business Hub SBH Yasemin Öztürk, et de l'Attaché économique de l'Ambassade Levent Durukan, s'est rendue à Gaziantep, une ville en plein essor située à l'est de la Turquie. L'objectif était de promouvoir nos relations économiques,



commerciales et académiques. Le

voyage a également permis de se faire une meilleure idée de la situation dans cette ville du sud de la Turquie (la neuvième en termes de population). Elle est connue pour sa production industrielle diversifiée. Gaziantep est une ville en plein essor démographique et économique. Elle se développe rapidement en termes d'infrastructures et de ses zones industrielles. Après une visite de courtoisie au

maire, Mme Fatma Sahin, la délégation a également visité plusieurs chambres de commerce, entreprises de production et universités. Tous les interlocuteurs rencontrés au cours du voyage se sont montrés très ouverts à un renforcement de la coopération économique, culturelle et universitaire avec la Suisse.



Nous tenons à remercier tout particulièrement notre Consul honoraire de longue date à Gaziantep, Mustafa Ersoy, qui a organisé de manière remarquable les visites sur place et qui est toujours un soutien précieux pour l'Ambassade et le Consulat général.

Conférence petit-déjeuner d'affaires "EU Green Deal and Turkey" :

L'Ambassade de Suisse à Ankara propose régulièrement des petits-déjeuners de discussion sur différents aspects actuels de l'économie turque. Les orateurs invités sont à chaque fois d'éminents experts issus de l'économie, d'organisations internationales, d'universités et de think tanks.

Mi-décembre, l'Ambassade a organisé son "Business Breakfast Lectures" à la résidence d'Ankara sur le thème du "EU Green Deal". Ebru Voyvoda, professeur d'économie à la Middle East Technical University, METÜ, a fait un exposé sur le "Green Deal" de l'UE et ses conséquences sur l'économie turque ainsi que sur la politique climatique mondiale.



Bien entendu, la remise d'un cadeau n'a pas manqué....

SwissTechSeminars@Bilkent:

L'Ambassade de Suisse à Ankara organise dans le courant de l'année, en collaboration avec l'université Bilkent d'Ankara et l'EPF/EPFL, une série de séminaires online tech. L'objectif de ces séminaires est de favoriser les échanges entre les scientifiques des deux pays dans le domaine de la haute technologie.

Professeur Jamie Paik de l'EPFL - une experte en robotique et une pionnière dans la discipline "Robogami" - a ouvert le bal. Le webinaire était extrêmement captivant, même pour les profanes. Le professeur Paik a changé à jamais notre vision des robots du futur. Deux autres webinaires ont eu lieu fin octobre et début novembre. Le professeur Viola Vogel a expliqué, à l'aide de la recherche cellulaire, que la vie - même à l'intérieur de nos cellules - se déroule très rapidement et se trouve loin de tout équilibre ("life is happening very fast and far away from equilibrium") et la recherche interdisciplinaire du professeur Curtin, une combinaison de physique, de recherche sur les matériaux et de mécanique, a ouvert de nouveaux mondes, surtout au public spécialisé.

The poster for SEMINEARS Mechanical Engineering SwissTechSeminars @Bilkent features a yellow background. At the top, it lists the organizing institutions: Swiss Embassy in Ankara, Bilkent University, and EPFL. The event schedule includes: SEPTEMBER 24th 2021 at 1.30pm (GMT+3) with Prof. Jamie Paik; OCTOBER 22nd 2021 at 1.30pm (GMT+3) with Prof. Viola Vogel; and NOVEMBER 5th 2021 at 1.30pm (GMT+3) with Prof. William Curtin. It also provides Zoom details, contact information for Dr. Luca Biancoflore and Ms. Ariane Tanner, and the SEMINEARS logo at the bottom.

Au cours de la nouvelle année, nous organiserons d'autres collaborations dans le domaine scientifique. L'objectif est d'impliquer également le secteur privé et les start-ups. La collaboration entre les universités et l'économie privée favorise la force d'innovation de la Suisse, sur laquelle repose en fin de compte le succès de notre modèle économique.

SEE (Social - Environmental – Economic) Event à Ankara: Ambassade / Novartis Group Turkey / Istanbul Medipol University:

L'événement organisé par le Groupe Novartis Turquie, l'Université Medipol d'Istanbul et l'Ambassade de Suisse : "Rethinking Sustainable Development : The Social, Environmental, Economic Value behind the Healthcare Industry", en bref "SEE", a démontré avec succès à un large public que la mesure et l'évaluation de l'impact social, environnemental et économique des activités d'une entreprise sont nécessaires pour atteindre les "Objectifs de développement durable", les fameux "SDG", des Nations Unies pour un développement



durable. Le secteur privé joue un rôle clé à cet égard.

L'événement a été documenté par plusieurs [médias en Turquie](#).

Activités à venir du Swiss Business Hub Turquie (SBH Turquie)

Test the Waters - Cosmetics sector in Turkey (tester le secteur de l'eau et des cosmétiques en Turquie)

Le 3 février 2022, le Swiss Business Hub SBH organise le premier événement hybride de la nouvelle année. L'objectif est de donner aux entreprises suisses de cosmétiques et de beauté la possibilité de présenter leurs produits pour la première fois sur le marché turc devant un public d'experts. Les entreprises suisses pourront présenter leur marque et leurs produits en ligne à une audience composée de distributeurs, importateurs, dermatologues, pharmacies et propriétaires de SPA turcs qui participeront physiquement à l'événement.

Après la présentation, les entreprises turques et suisses seront réunies pour une rencontre virtuelle en tête-à-tête sur la base de leur profil d'entreprise.

Étude de marché : Sourcing in Textiles in Turkey

Les principales associations textiles de Suisse ont manifesté un grand intérêt pour l'achat de textiles en Turquie. Pour les entreprises suisses de la mode et du textile, des facteurs tels que la durabilité, les matériaux bio et la production en petites quantités sont prioritaires, raison pour laquelle nous avons commandé une étude de marché adaptée aux besoins des entreprises et des associations.

Cette étude servira de base à de nombreuses entreprises suisses pour décider si elles peuvent ou souhaitent délocaliser leur approvisionnement en Turquie. L'étude de marché sera présentée l'année prochaine aux entreprises suisses lors d'un webinaire co-organisé avec les associations textiles suisses. Suite à ce webinaire, il est prévu d'organiser un voyage de la délégation suisse dans le but de promouvoir la Turquie en tant que site d'approvisionnement textile.

Art Unlimited avec contribution de Thomas Hirschhorn

Le [magazine culturel turc Art Unlimited](#) est une publication indépendante sur l'art contemporain qui paraît tous les deux mois. Ce magazine, qui fait autorité dans le monde de l'art d'Istanbul, publie en supplément le Wednesday Society de Shulamit Bruckstein, une philosophe berlinoise. Pour le numéro actuel d'Art Unlimited, elle a choisi, en collaboration avec le collectif de réflexion Simone Weil, l'artiste suisse de renommée mondiale Thomas Hirschhorn comme artiste invité. Sa contribution exceptionnelle orne désormais dix pages d'une édition limitée.

Le Consulat général a soutenu la publication et le lancement de cette édition spéciale lors d'une présentation à la résidence du Consul général Julien Thöni. Des personnalités du monde de l'art et des affaires d'Istanbul ainsi que les éditeurs d'Art Unlimited et la responsable du supplément spécial Shulamit Bruckstein y ont été invités.



Journées européennes du film sur les droits de l'homme et concours de courts métrages

La 11e édition des EU Human Rights Film Days and Short Film Competition s'est déroulée du 10 au 19 décembre. L'Ambassade a soutenu l'événement en ligne en projetant le documentaire

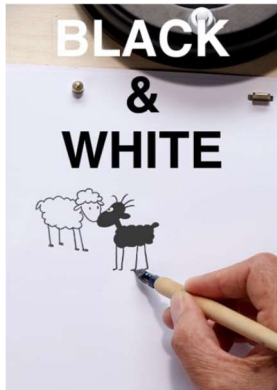


suisse Advocate (2019). Ce film captivant suit l'avocate israélienne Lea Tsemel dans sa défense des Palestiniens accusés de terrorisme. Activiste depuis cinq décennies, elle défend pour certains l'indéfendable, pour d'autres elle est une alliée. Le film aborde des thèmes liés aux droits de l'homme qui sont également pertinents en

Turquie : Accès à la justice, débats sur le terrorisme, polarisation de la société, etc. Nous le recommandons vivement, tout comme les 27 autres films européens présentés dans le cadre du festival!

Accessible Film Festival 2021

Cette année, pour la troisième année consécutive, l'Ambassade de Suisse et le Consulat général ont soutenu le «[Accessible Film Festival](#)» avec deux films pour enfants.



Le festival vise à rassembler les personnes handicapées et non handicapées et à proposer des soirées cinéma accessibles. Cette année, le festival s'est déroulé sous une forme hybride (physique et en ligne).

Les courts métrages pour enfants en ligne, "The Last Day of Autumn" de Marjolaine Perreten et "Black and White" de Gerd Gockell / Jesús Pérez ont été bien accueillis.



Programme des événements culturels du Consulat général et de l'Ambassade

Le Consulat général à Istanbul et l'Ambassade à Ankara organisent ou soutiennent l'organisation d'une variété d'activités, de concerts, de projections de films, d'expositions et bien d'autres projets liés à la Suisse tout au long de l'année. En raison de la pandémie, ces événements n'ont souvent été accessibles que via une plateforme web au cours des derniers mois. Dans les mois à venir, cependant, nous essaierons de revenir davantage à des événements en présentiel. Pour l'instant, l'exigence d'un certificat pour le COVID-19 s'appliquera, comme l'exige actuellement la loi turque.

Pour rester au courant des prochaines invitations et des nouveaux événements, il est préférable de nous suivre sur les **canaux de médias sociaux tels que Facebook ou Instagram**. Voir la dernière page de ce bulletin ci-dessous.



[Follow us on Instagram](#)

Services consulaires

Visite du Secrétaire d'État adjoint Johannes Matyassy en Turquie



Des rencontres régulières de représentants gouvernementaux au plus haut niveau entre deux pays sont très importantes, elles constituent la base de l'instauration de la confiance et le fondement de toutes les relations dans les domaines les plus divers tels que l'économie, la culture et les droits de l'homme.

Peu avant la fin de l'année, le secrétaire d'Etat adjoint Johannes Matyassy s'est rendu en Turquie. En tant que directeur de la direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), il a rencontré son homologue turque, l'ambassadrice Hayriye N.E. Altuntas, au ministère des Affaires étrangères à Ankara. Parmi les thèmes consulaires entre deux pays figurent des sujets qui concernent très concrètement tous les citoyens des pays concernés. Il s'agit par exemple de l'entrée et du séjour dans les pays respectifs, du service militaire, de la reconnaissance mutuelle des documents, des certificats, etc. Nombre de ces sujets ont également été abordés lors de la rencontre de cette année. L'objectif est de trouver des accords acceptables pour les deux parties dans les différents domaines.

Conférence consulaire à Izmir

La Suisse dispose d'un important réseau de représentations dans le monde entier, composé d'ambassades et de consulats généraux, pour la défense de ses intérêts à l'étranger. Dans de nombreux pays, les ambassades peuvent en outre compter sur le soutien actif de consuls honoraires nommés. En règle générale, ils exercent cette fonction à titre accessoire, en plus de leurs activités professionnelles.



En Turquie aussi, la Suisse compte depuis des années sur un large réseau de consuls honoraires. Début octobre 2021, tous les consuls honoraires suisses de Turquie se sont retrouvés à Izmir pour une réunion de travail et d'échange avec l'Ambassade d'Ankara et le Consulat général d'Istanbul. L'accent a été mis sur la situation de la colonie suisse en Turquie et sur la situation dans le pays.

L'Ambassadeur Jean-Daniel Ruch, le Consul général Julien Thöni et la Directrice du Swiss Business Hub Yasemin Öztürk, ont notamment participé aux discussions. Parmi les consuls honoraires, M. Emir Demirci d'Antalya, M. Mustafa Ersoy de Gaziantep, M. Philippe Tahintzi de Mersin, M. Timur Makzume de Trabzon et bien sûr l'organisateur de la conférence de cette année, M. Hasan Umur, Consul honoraire à Izmir, étaient présents. Nous remercions tout particulièrement M. Hasan Umur et son équipe pour l'excellente organisation de la conférence et son hospitalité.

Coronavirus - règles d'entrée et accès au certificat COVID

La pandémie continue de tenir le monde en haleine. En Suisse aussi, différentes règles sont toujours en vigueur pour endiguer la pandémie. Vous trouverez les dernières informations à ce sujet sur le [site de l'Office fédéral de la santé publique \(OFSP\)](#).

Toutes les personnes entrant en Suisse doivent [remplir un formulaire d'entrée](#) avant d'entrer dans le pays et présenter un test négatif lors de l'entrée. Cela s'applique à toutes les personnes sans exception, quel que soit le pays d'entrée, et également aux personnes entièrement vaccinées et guéries. Les personnes non vaccinées doivent en outre passer un autre test quatre à sept jours après leur entrée en Suisse. En revanche, il n'y a actuellement plus d'obligation de quarantaine en Suisse.

Voici un aperçu des [mesures sanitaires de frontière](#) actuelles depuis le 20.12.2021 *:

Nouvelles règles concernant l'entrée en Suisse

A partir du 20 décembre

The infographic is set against a dark blue background. It features two horizontal arrows pointing to the right. The top arrow is labeled 'Vaccinés ou guéris' and contains two circular icons: a document and two test tubes. Below these icons are the instructions 'Remplir le formulaire d'entrée' and 'Présenter le résultat d'un test* négatif'. The bottom arrow is labeled 'Non vaccinés ou non guéris' and contains three circular icons: a document, two test tubes, and two test tubes with '4-7' next to them. Below these icons are the instructions 'Remplir le formulaire d'entrée', 'Présenter le résultat d'un test* négatif', and 'Faire un deuxième test* après 4 à 7 jours**'. At the bottom of the infographic, there are two columns of text. The left column is titled 'Ni test ni formulaire pour:' and lists 'chauffeurs', 'frontaliers***', and 'personnes des régions frontalières***'. The right column is titled 'Pas de test pour:' and lists 'enfants de moins de 16 ans', 'personnes dispensées de dépistage', and 'urgences médicales'. Below these columns are two circular icons: a globe and a house with a red 'X' over it. The globe icon is followed by the text 'Ressortissants étrangers: vérifiez sur www.sem.admin.ch si vous pouvez entrer en Suisse.' The house icon is followed by the text 'Actuellement, il n'y a plus de quarantaine obligatoire à l'entrée en Suisse.' At the very bottom of the infographic, there are three lines of small text: '* Test PCR (de moins de 72 h) ou test rapide antigénique (de moins de 24 h).', '** Le résultat du test doit être communiqué au canton.', and '*** Pour entrer en Suisse par avion ou en bus longue distance, il faut un test et le formulaire d'entrée.' To the right of this text is the Swiss flag and the text 'Schweizerische Eidgenossenschaft', 'Confédération suisse', 'Confederazione Svizzera', and 'Confederaziun svizra'.

Vaccinés ou guéris

- Remplir le formulaire d'entrée
- Présenter le résultat d'un test* négatif

Non vaccinés ou non guéris

- Remplir le formulaire d'entrée
- Présenter le résultat d'un test* négatif
- Faire un deuxième test* après 4 à 7 jours**

Ni test ni formulaire pour:

- chauffeurs
- frontaliers***
- personnes des régions frontalières***

Pas de test pour:

- enfants de moins de 16 ans
- personnes dispensées de dépistage
- urgences médicales

Ressortissants étrangers: vérifiez sur www.sem.admin.ch si vous pouvez entrer en Suisse.

Actuellement, **il n'y a plus de quarantaine obligatoire** à l'entrée en Suisse.

* Test PCR (de moins de 72 h) ou test rapide antigénique (de moins de 24 h).
** Le résultat du test doit être communiqué au canton.
*** Pour entrer en Suisse par avion ou en bus longue distance, il faut un test et le formulaire d'entrée.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

* Pour les voyages en Suisse, renseignez-vous toujours auprès de votre voyageur, sur le [site Internet correspondant de l'OFSP](#) ou via le [Travelcheck](#) interactif sur l'état actuel des dispositions.

Automatisation du processus de contrôle de vie pour des bénéficiaires de rente AVS/AI

Dès 2022, la Caisse suisse de compensation (CSC) améliore le processus de contrôle de l'existence en vie, grâce à des échanges automatisés qui vont simplifier les démarches pour une grande partie des ressortissants suisses bénéficiaires d'une rente AVS / AI.



Jusqu'à présent, chaque assuré au bénéfice d'une prestation de l'AVS/AI devait envoyer à intervalle régulier un certificat d'existence en vie à la CSC, afin de garantir le versement sans interruption de la rente. Ce processus, contraignant à la fois pour la CSC et pour les assurés, sera simplifié dès 2022 grâce à la mise en place d'échanges automatisés entre les diverses administrations et notamment avec le DFAE.

Concrètement, cela signifie que les ressortissants suisses établis à l'étranger qui sont dûment inscrits auprès de la représentation suisse de leur lieu de domicile, ne recevront en principe plus de demande de certificat d'existence en vie, celle-ci étant communiquée directement à la CSC par le registre des Suisses de l'étranger.

Les ressortissants suisses qui ne sont pas annoncés aux représentations diplomatiques ou consulaires continueront quant à eux à recevoir les demandes d'existence en vie. Dans certaines situations exceptionnelles, il se peut que des personnes inscrites reçoivent tout de même une telle demande. Les personnes concernées devront alors remplir et faire attester ce document afin d'éviter une mise en suspens de leur rente.

Veillez noter que le nouveau processus s'applique dès l'année 2022 et que les personnes qui n'ont pas encore retourné leur certificat d'existence en vie pour l'année 2021 restent tenues de le faire. Cette nouvelle procédure simplifie les démarches à effectuer, mais ne modifie pas l'obligation de renseigner directement la caisse de toute modification de l'état personnel tels que les changements d'adresse, d'état civil, etc. Si vous résidez en Turquie, vous pouvez signaler ces changements via le Consulat général à Istanbul.

Recette

Le temps de l'Avent est le temps de la pâtisserie

La période de l'Avent a commencé et l'odeur des biscuits de Noël flotte à nouveau dans de nombreuses cuisines suisses. Selon de nombreux sondages, le "Milanais" est le biscuit de Noël préféré des Suisses alémaniques. Si cette pâtisserie est très appréciée, sa fabrication n'en est pas moins simple. La pâte originale est faite de farine, de sucre et de beurre dans une proportion de 2 / 1 / 1. Quelques ingrédients supplémentaires permettent d'affiner et d'arrondir le goût.

L'appellation "Milanais" remonte à environ 300 ans. Au 18^e siècle, les premières recettes sont apparues sous le nom de "Gâteau de Milan" dans des livres de cuisine bernois et bâlois. Au 19^e siècle, le terme de "Mäiländerli" s'est répandu à Berne. Aujourd'hui, presque tous les enfants connaissent cette pâtisserie sous le nom de "Mäiländerli". Reste à savoir si le nom a vraiment un rapport avec l'origine de la pâtisserie. Pour tous ceux qui souhaitent réaliser la recette, voici les ingrédients et la recette :

Ingrédients pour la pâte à milanais

250 g de beurre, mou
225 g de sucre
1 pincée de sel
3 œufs frais
1 citron, uniquement le zeste râpé
500 g de farine blanche

Badigeonner

1 jaune d'œuf
1 cuillère à café d'eau



Préparation de la pâte à milanais

Mettez le beurre dans un saladier et mélangez-y le sucre et le sel. Ajoutez ensuite un œuf après l'autre et continuez à mélanger jusqu'à ce que la masse devienne claire. Ajoutez ensuite le zeste de citron et la farine, mélangez le tout à l'aide d'une louche pour obtenir une pâte et aplatissez-la légèrement. Couvrez la pâte et mettez-la au frais pendant au moins 2 heures avant de commencer à découper les milanais.

Découper des milanais

Sortez la pâte à milanais du réfrigérateur environ 15 minutes avant de l'abaisser. Abaissez-la par portions sur un peu de farine sur une épaisseur d'environ 7 mm. Découpez ensuite les différents milanais avec des moules à pâtisserie de votre choix. Posez les milanais découpés sur des plaques recouvertes de papier sulfurisé. Avant d'enfourner les milanais, laissez-les encore 15 minutes au frais.

Enduire/glacer

Mélangez le jaune d'œuf avec l'eau et badigeonnez les milanais d'une fine couche de ce mélange.

Cuire

Glissez la plaque avec les milanais au milieu du four préchauffé à 200 °C pendant environ 10 minutes. Dès que les biscuits sont dorés, retirez-les pour les laisser refroidir sur une grille.

Fêtes de fin d'année

Saviez-vous que le Père Noël est turc ?

En Suisse, nous fêtons la Saint-Nicolas le 6 décembre. Selon une très ancienne coutume, Saint-Nicolas sort de la forêt ce jour-là et apporte aux enfants des mandarines, des noix et du pain d'épice s'ils ont été sages toute l'année. Cette ancienne tradition européenne a ensuite servi de modèle au Santa Claus dans la culture américaine, qui apporte des cadeaux aux enfants le jour de Noël, fin décembre.



Le personnage de Saint Nicolas trouve son origine en Turquie ! Il a œuvré au 4^e siècle en tant qu'évêque de Myra dans la région d'Asie mineure de la Lycie, l'actuelle Antalya. C'est à lui que s'inspirent les personnages à la barbe blanche et à la cape rouge dans les différentes coutumes d'Europe et d'Amérique.

On peut donc dire que Saint-Nicolas ou justement le Père Noël est turc !

Joyeuses fêtes !!

L'équipe du Consulat général à Istanbul vous souhaite à tous de joyeuses fêtes et une bonne année 2022 !



Urgences - contacts importants - aide

Nous vous recommandons d'imprimer la page suivante en cas d'urgence. Consultez également les liens Internet fournis et gardez à portée de main les informations qui vous concernent.

Helpline DFAE

Vous êtes dans une situation de détresse telle que vous avez besoin de l'aide du Département fédéral des affaires étrangères DFAE? Vous pouvez joindre [la ligne d'assistance du DFAE](#) à tout moment (24/24, 7/7) :

Téléphone: 0041 800 24 7 365
0041 58 465 33 33

Email: helpline@eda.admin.ch

Travel Admin App

Les voyageurs suisses peuvent communiquer leurs données de voyage au DFAE afin d'être contactés en cas de crise. Vous pouvez trouver l'application dans le [Google Play](#) ou l'[App Store](#).

Conseils aux voyageurs du DFAE

Les conseils aux voyageurs du DFAE fournissent des informations sur la situation sécuritaire dans tous les pays. Avant de partir, renseignez-vous sur la situation dans le pays de destination. Cependant, c'est toujours à l'individu de décider de la préparation et de l'exécution d'un voyage.

Numéros d'urgence turcs

Police	155	Police du trafic	154
Ambulance	112	Pompiers	110
Dégâts dus au gaz naturel	187	Empoisonnements	114
Incendie de forêt	177	AFAD	122*

**Important : Nous vous recommandons de vous renseigner sur les installations d'AFAD en cas de crise (par exemple, un tremblement de terre) dans votre quartier, par exemple auprès de la direction de votre immeuble ou du bureau du gouverneur.*

Editeur

Ambassade de Suisse
Atatürk Bulvari 247, P.K. 25
06680 Kavaklıdere, Ankara

+90 312 457 31 00 (Téléphone)

ankara@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/ankara



[Like us on Facebook](#)

Consulat général de Suisse
Esentepe Mah. Büyükdere Cad.173
1.Levent Plaza A Blok Kat:3, P.K.90
34394 Levent - Sisli - Istanbul

+90 212 283 12 82 (Téléphone)

istanbul@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/istanbul



[Like us on Facebook!](#)



[Follow us on Instagram](#)

Swiss Business Hub
Turkey

istanbul.sbhturkey@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/istanbul



[Follow us on LinkedIn](#)